

Amis pongistes, le CTT Delémont a le plaisir de vous inviter à participer aux :

Tournoi par division ANJTT 2022

Lieu : Centre la Blancherie - 2800 Delémont

Date : samedi 14 mai et dimanche 15 mai

Participation

Le tournoi par division ANJTT est ouvert à tous joueurs/joueuses de l'ANJTT en possession d'une licence STT valable.

Horaires pour samedi et dimanche

08h30 Ouverture de la salle

09h00 Début de la compétition

13h30 Fin de la phase 1

14h00 Début de la phase 2

16h30 Fin de la compétition

17h00 Remise des prix

L'horaire indiqué est à titre indicatif, des retards ne sont pas à exclure.

Système de jeu

1. Au maximum 60 inscrits par jour.

2. La journée de samedi est réservée aux joueurs/joueuses ayant 990 points ELO au moins (classement pris au 10 avril 2022). Les joueurs/joueuses ayant moins de 990 points ELO peuvent s'inscrire et pourront éventuellement participer s'il y a moins de 60 inscrits avec plus de 990 points ELO. Les joueurs/joueuses seront pris selon les priorités suivantes :

- Joueurs/joueuses de 1200 points ELO et plus.

- Selon l'ordre d'inscription pour les joueurs/joueuses entre 990 et 1199 points ELO.

- Selon l'ordre d'inscription pour les joueurs/joueuses avec moins de 990 points ELO si moins de 60 inscrits selon les deux règles ci-dessus.

3. La journée de dimanche est réservée aux joueurs/joueuses ayant moins de 1200 points ELO (classement pris au 10 avril 2022). Les joueurs/joueuses seront pris selon les priorités suivantes :

- Joueurs/joueuses de moins de 990 points ELO selon ordre d'inscription.

- Joueurs/joueuses entre 990 et 1199 points ELO selon ordre d'inscription.

Règlement

1. Les joueurs sont répartis dans 5 divisions de 12 joueurs (pour les deux jours) selon leur classement ELO au 18 décembre. Les 12 meilleurs inscrits formeront la division 1, les 12 suivants la division 2, etc. Si deux joueurs ou plus ont le même classement ELO, tirage au sort.

2. Les 12 joueurs par divisions sont répartis dans deux groupes de 6 joueurs selon la formule du serpent

3. Chaque joueur affronte ses 5 adversaires de groupe au meilleur des 5 sets

4. Le classement des groupes est régi par le RS STT (Le classement se fait au nombre de victoires. En cas d'égalité entre deux joueurs, la confrontation directe fait foi. En cas d'égalité entre trois ou plus de joueurs, on départage les joueurs concernés selon l'ordre suivant le match-average particulier, puis le set-average particulier et le point-average particulier. Si toujours égalité, tirage au sort)

5. Les deux premiers du groupe 1 affrontent en phase 2 les deux premiers du groupe 2 pour les places 1-4 sur un format de demi-finale (1G1-2G2 / 1G2-2G1) et match de classement entre vainqueurs et perdants des demi-finales.

Les troisièmes et quatrièmes du groupe 1 affrontent en phase 2, les troisièmes et quatrièmes du groupe 2 pour les places 5 à 8 sur un format de demi-finale (3G1-4G2 / 3G2-4G1) et match de classement entre vainqueurs et perdants des demi-finales.

Les cinquièmes et sixièmes du groupe 1 affrontent en phase 2, les cinquièmes et sixièmes du groupe 2 pour les places 9 à 12 sur un format de demi-finale (5G1-6G2 / 5G2-6G1) et match de classement entre vainqueurs et perdants des demi-finales.

6. Tous les matchs se jouent au meilleur des 5 sets.

Balle officielle	Fournies par l'organisateur, Xushaofa***
Nombre de tables	16
Juge-Arbitre	Olivier Schwab
Arbitres	pas encore défini (1 par jour, seulement l'après-midi)
Finance d'inscription :	Adultes, par jour Fr. 30.- U11 à U18, par jour Fr. 15.-

Inscriptions Les listes d'inscriptions devront être validées par internet sur :

<https://pyngpong.info/anjtt-divisions-2022>

au plus tard le vendredi 6 mai 2022 à 23h59

Tirage au sort	Le lundi 9 mai 2022 à 20h00 chez le juge-arbitre.
Paiement	Une facture par e-mail sera envoyée aux clubs après la compétition.
Tenue	Tenue officielle selon le règlement STT. La couleur principale des vêtements doit être nettement différente de la couleur de la balle officielle (blanche).
Absence excusée	Par téléphone à Olivier Schwab (079 724 16 00) au plus tard jusqu'au vendredi 13 mai 2022 à 20h00.
Prix	Paniers garnis et autres
Forfait	Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier STT (frais d'inscription + Fr. 20.-).
Restauration	Repas chauds/froids et boissons sur place.

En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons, chers amis pongistes, nos salutations sportives.

Delémont, en avril 2022

Pour le CTT Delémont

Mathieu Douik